



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA
PÊCHE (MAEP)
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ÉQUIPEMENT RURAL (DGAER)
BENÉFICIAIRE



UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE (UEMOA)

MAÎTRE D'OUVRAGE



PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE MAGASINS DE CONSERVATION DES RECOLTES ET DES GRAINES EN REPUBLIQUE DU BENIN

***MISSION DE FORMATION DES GESTIONNAIRES ET DES
ORGANISATIONS PAYSANNES BÉNÉFICIAIRES –LOT MO1506-UEMOA***

AVIS N°01/2015/UEMOA/MAG/AGETUR DU 21 JANVIER 2015

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

1. La commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté en décembre 2001 la Politique Agricole de l'Union (PAU) qui a pour objectif : contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté. Elle vise à cet effet la réalisation de la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles.
Dans le cadre des activités de la PAU, la Commission de l'UEMOA envisage d'accompagner les Etats membres dans la construction de magasins de stockage dans la perspective de sécuriser les productions et favoriser la régulation des produits agricoles dans l'espace communautaire.
2. La République du Bénin, bénéficiaire de ce financement, a l'intention d'utiliser une partie du montant pour régler des missions de services de consultants.
3. Les services de consultant (« les Services») comprennent les actions de formation des gestionnaires et des organisations paysannes bénéficiaires, à la gestion souple, consensuelle, mutuelle et rentable des infrastructures de stockages et des équipements de pré-nettoyage et de conditionnement et de leur entretien pour la pérennité des investissements.
4. La mission sera conduite par un consultant disposant d'experts qualifiés (Ingénieurs génie rural ou agronome, Ingénieurs génie civil, spécialiste en formation du monde rural, techniciens génie rural ou génie civil, techniciens en

agroéquipements, etc..) et se déroulera en trois mois et demi (3,50) sur vingt quatre (24) sites répartis sur tout le territoire.

5. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA), Maître d'Ouvrage Délégué, invite à présent les firmes de Consultants éligibles (« Consultants »), ressortissantes de l'espace UEMOA, à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés sont invités à faire acte de candidature. Les documents et informations à fournir sont les suivants :
 - une fiche de présentation du consultant (domaine d'expertise et ressources, brochures, plaquettes, etc.) ;
 - les références techniques des dix (10) dernières années relatives à des missions de formation, notamment celles concernant l'exécution des contrats similaires relatifs à des infrastructures de stockage de produits agricoles avec indication des données suivantes : consistance des missions, pays, période d'exécution et de réalisation, client, montant, accompagnées des attestations de bonne exécution.
 - la liste, les compétences dont dispose le consultant ;
 - les documents légaux d'existence du consultant.
6. Les Consultants seront sélectionnés conformément aux règles et procédures de la Commission de l'UEMOA.
7. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants sous forme de groupement de firmes en vue d'un renforcement de leurs qualifications.
8. Un consultant sera sélectionné (pour chaque mission) suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**.
9. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de services suivantes : **du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00 (heures locales)**.
10. Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française sous pli fermé ou par courrier électronique et portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour la mission de formation des gestionnaires et des organisations paysannes bénéficiaires des magasins de stockage-MO1506-UEMOA** » doivent parvenir au plus tard le **vendredi 06 février 2015 à 10 heures**, heure locale à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Direction Technique
Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA), n°5089 Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport, en face de la clôture de l'ANAC - COTONOU- Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30, Email : Email: dgagetur@agetur.bj; mbocove@agetur.bj

11. Cet avis est également disponible sur le site de l'AGETUR SA : <http://www.agetur.bj>